

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Février 2024

31x24

ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LA PORTE DES ÉTOILES

Le Conseil Municipal est informé que l'association :

La porte des étoiles, 1469 chemin du pas de la mue 13170 Les Pennes-Mirabeau - Siret : 40902537600016 - Représentée par son Président Monsieur Sébastien Farci.

Dont l'objectif est la découverte du monde du spectacle et son organisation, a présenté un dossier de subvention auprès des services municipaux, ce dernier étant complet, il a fait l'objet d'une analyse et d'une présentation auprès de la Commission Animation du Territoire, qui a proposé de lui attribuer une subvention pour un montant de : 63 700€, dont 26 000€ (ancienne dotation CPA) réparti comme suit :

- 58 500€ pour l'organisation du festival Lou Mirabeau, dont 26 000€ correspondant à l'ancienne dotation de la CPA.

Les 26 000€ correspondant à l'ancienne dotation de la CPA seront répartis comme suit :

- 70% soit 18 200€ à la suite de cette délibération et 30% soit 7 800€ sur présentation des pièces justificatives liées à l'action Festival Lou Mirabeau.
- 3 000€ pour l'organisation de la fête des sorcières.
- 2 200€ en subvention de fonctionnement.

Vu l'avis favorable de la Commission Animation du Territoire

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention à l'association « La porte des étoiles » pour un montant de : 63 700€
- APPROUVE la répartition des 26 000€ correspondant à l'ancienne dotation de la CPA
- PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 31 – M. FARCI ne participe pas au vote
CONTRE : 0
ABSTENTION : 2 - M. FUSONE - COCH

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE
ROMAIN AMARO

LE MAIRE
MICHEL AMIEL